



« Toujours en mouvement est l'avenir »

Au titre du retour du CA, nous vous invitons à prendre connaissance de l'intervention de Sylvie GRAPPIN, représentante des salariés MGEN Union (CFDT), au CA d'octobre, en annexe jointe.

A noter également : au cours de ce CA, il a été annoncé la réception par la Présidente de la LMDE d'un courrier de l'Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR). Cette instance rejette le plan de redressement proposé considérant que les conditions de reconstitution de fonds propres ne sont pas réunies, avec une trésorerie dans un état difficile. La démarche est celle d'une mise sous surveillance avec une nouvelle convocation fin novembre auprès de l'ACPR. Par rapport à cela et dans ce cadre, le Président du Groupe MGEN a proposé une résolution donnant mandat au Bureau National pour préparer un avenant à la convention de délégation de gestion en vue d'un report du transfert du back office de gestion de la LMDE au 1er septembre 2015.

A suivre ...

Situation trimestrielle de l'emploi

Avec l'arrivée de nos collègues de la LMDE, l'effectif a passé la barre des 500 salariés. Entre décembre 2012 et septembre 2013, l'effectif CDI a augmenté de 71 salariés (28 départs de salariés sont également mentionnés sur la période).

Prorogation des mandats des représentants du personnel

En raison du plan d'adossement LMDE au groupe MGEN, l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants du personnel est retardée, car le contexte ne permet pas une visibilité sur les effectifs et la structuration de l'UES MGEN. La prorogation des mandats est donc programmée a minima jusqu'au 21 mai 2014.

Projet d'accord relatif au contrat de génération au sein de l'UES MGEN

Voir l'intervention de Sylvie GRAPPIN mentionnée ci-dessus.

En dehors des points qu'elle développe, au titre de la CFDT nous avons également pointé la création de nouveaux droits, notamment l'alimentation par l'employeur du compte épargne temps pour les collègues qui préciseront leur date de départ en retraite :

- 24 mois avant, c'est un droit à 8 jours sur CET,
- 12 mois avant, c'est un droit à 4 jours sur CET.

Cette formule permet d'avoir une meilleure prévision de départs afin d'anticiper les transmissions de compétences. Elle ménage nos préoccupations sur la pénibilité en permettant aux collègues concernés un repos complémentaire.

Le projet d'accord relatif au Contrat de génération a fait l'objet d'un vote unanimement favorable.

Projet de plateau d'activité dans le cadre de l'évolution du programme ORION

Ce projet avait été préalablement examiné par le CHSCT (voir aussi le compte rendu du CE CFDT de septembre). L'objectif est de rassembler l'ensemble des équipes travaillant sur ce projet dans un lieu unique afin de mieux centraliser et coordonner le suivi des enjeux clefs du programme. Ce plateau serait situé au 32e étage de la Tour Montparnasse. Seraient concernés 8 salariés en CDI de MGEN Union (et 9 prestataires). La mise en œuvre est prévue le 16 décembre.

On nous signale quelques ajustements en perspective notamment pour l'accessibilité au portail et à Agate.

Vote pour unanime

La CFDT : s'engager pour chacun, agir pour tous

Prochain Comité d'Etablissement le 29 novembre 2013

Attention nouveau site pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) :

Rendez-vous sur : <http://www.cceuesmgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic

<http://www.cfdt-mgen.org>